

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école La Farandole, tenu le 29 février 2024 à 18h30, à la salle des enseignants de l'école La Farandole.

- Présents :
- Mesdames ;**
 - Geneviève Miller
 - Isabelle Morin
 - Céline St-Amant
 - Hélène Poirier
 - Marie Hélène Paradis
 - Catherine Guimond
 - Kim Laramée
 - Maxine Massé
- Messieurs ;**
- Rémi Tremblay
 - Sébastien Lemieux

- Absentes :
- Brigitte Aubé
 - Julie Vallée

ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE

**Rencontre du mardi 6 février 2024 à 18h30 remise au 29 février 2024 dû à une panne d'électricité.
AU SALON DU PERSONNEL**

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance (majorité des membres en poste (6) dont la moitié des parents (3))
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023
4. Suivi du procès-verbal
5. Parole au public
6. Droits de parole
 - 6.1. Parole au représentant du Comité de parents
 - 6.2. Parole au représentant de l'OPP

APPROBATION

7. Montant d'argent prévu pour les parents (2302\$)
8. Sortie pour les finissants 9 mai
9. Autres points

ADOPTION

10. Grille-matières
11. Attestation des montants reçus par l'école pour les mesures dédiées et protégées (résolution)
12. Fonds à destination spéciale
13. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
14. Autres points

CONSULTATION

15. Critères de sélection de la direction
16. Photo scolaire

INFORMATION

17. Projet éducatif 2023-2027 (suivi)
18. Photos des finissants
19. Coût de l'album de finissants
20. Service de garde
21. Planification de la consultation obligatoire par le CÉ
22. Logo
23. Formation obligatoire pour les nouveaux membres
24. Autres points
25. Clôture de la réunion et date de la prochaine rencontre : 16 avril 2024

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Mme Geneviève Miller constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance à 18h33.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Geneviève Miller fait la lecture de l'ordre du jour.

M. Sébastien Lemieux propose d'adopter l'ordre du jour, Mme Céline St-Amant seconde.

CE-23-24-18

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de conseil d'établissement du 14 novembre 2023.

M. Sébastien Lemieux propose d'adopter ledit procès-verbal, Mme Céline St-Amant seconde.

CE-23-24-19

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Suivi du procès-verbal

Aucun suivi

5. Parole au public

M. St-Hilaire (parent) est venu nous parler concernant une expérience que sa fille a vécue. La semaine dernière, les policiers sont venus faire une conférence contre les dangers des réseaux sociaux aux élèves de l'école.

Sa fille a mentionné à l'éducatrice spécialisée qu'elle pensait avoir fait quelque chose de mal. Parler à des inconnus sur le réseau Teams de l'école.

Il suggère de revoir les paramètres d'accès afin que ce soit plus sécurisé et restreint (exemple: limiter les accès par classe ou du moins par école.)

6. Droit de parole

6.1. Parole au représentant du Comité de parents

M. Rémi Tremblay fait un résumé des rencontres du Comité de parents.

Rencontre du 18 janvier 2024

Retour de consultation relative à l'offre de services ÉHDAA 2024-2025

Les membres du Comité de parents recommandent au Conseil d'administration d'adopter l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2024-2025 selon les suggestions suivantes :

- Nous appuyons, en tant que comité de parents, l'importance de l'interdisciplinarité, mais nous souhaitons que des formations uniformes et récurrentes, spécifiques à l'interdisciplinarité soient mises en place afin d'en assurer la réussite;
- Nous encourageons le Centre de service scolaire des Patriotes à mettre en place des ressources, temps et personnel formateur, à la disposition des intervenants. Nous pensons que cette approche permettra aux enfants de bénéficier d'un temps en classe dédié exclusivement à l'apprentissage scolaire auprès de leur enseignant;
- Nous croyons qu'un meilleur arrimage entre les orthopédagogues et les enseignants serait une voie à explorer.
- Nous souhaitons un meilleur partenariat avec le système de santé.

Rencontre du 8 février 2024

Dans les prochaines semaines, un sondage sera fait dans les écoles auprès du personnel, des élèves et des parents sur leur perception de la formation professionnelle. Le Ministère souhaite moderniser la formation professionnelle, notamment pour la rendre plus attrayante et favoriser la réussite des élèves.

Le Comité de parents a soulevé le thème du Projet de loi 47, Loi visant à renforcer la protection des élèves, qui vient d'être adopté. Les membres sont invités à prendre connaissance du mémoire que la FCPQ a déposé en janvier 2024 auprès de la Commission de la culture et de l'éducation.

Le Projet de loi 23 devenu la Loi 32 a été adopté sous bâillon et sanctionné le 7 décembre 2023. Salvatore Mancini fait un survol des principaux articles qui toucheront plus ou moins directement les conseils d'établissement.

Les membres se sont groupés en secteurs afin de discuter de la mesure budgétaire – Aide aux parents. Un résumé des discussions sera disponible sous peu.

Les membres ont convenu de déposer un avis en lien avec la politique relative aux projets pédagogiques particuliers (PPP) devant le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes lors de leur prochaine rencontre.

Le Comité de parents est d'avis que les grilles-matières de ces nouveaux PPP doivent offrir la possibilité à tous les élèves de choisir les cours de science et technologie de l'environnement, de chimie et de physique s'ils le désirent tout en demeurant dans le PPP choisi.

6.2 Parole au représentant de l'OPP

Suivi du procès-verbal du 2024-11-14:

Au sujet du retour sur le sondage fait par l'OPP effectué auprès de l'équipe école, Mme Kim Laramée demande à changer la formulation du point « L'équipe école a mentionné son souhait d'être impliquée dans les décisions pour le choix des projets. L'OPP demande pourtant chaque année d'être alimentée par les besoins à l'école, sans recevoir de réponse » puisque preuve à l'appui, les enseignants ont adressés des besoins à l'OPP par courriel. Le PV du 14 novembre sera donc changé pour : « L'équipe école a mentionné son souhait d'être impliquée dans les décisions pour le choix des projets. Une meilleure communication sera établie. »

Après discussion sur les exemples rapportés, il est convenu que :

- Les besoins doivent être précis. À cet effet, un contact téléphonique entre le membre de l'équipe école et un de l'OPP est souhaitable afin de s'assurer d'une bonne compréhension.
- Puisque l'OPP fonctionne par projets ciblés en début d'année, il est difficile pour l'OPP de répondre positivement à une requête de dernière minute (ex. demander 1-2 semaines avant un événement de recherche des commandites).
- Bien que les membres de l'OPP se portent très souvent volontaires pour être bénévoles lors des activités organisées par l'école, cela ne relève pas du mandat de cet organisme.

Communication entre l'OPP et l'équipe école

L'OPP a présenté ses membres, son mandat et ses activités à l'équipe école via un lien Sway transmis par le directeur à l'ensemble du personnel dans « L'info de la semaine » en début d'année scolaire. Ce moyen de communication est apprécié par l'OPP. Il est donc convenu de poursuivre ainsi.

Retour sur la collecte de canettes, de bouteilles et de dons en argent du 13 janvier.

Le total amassé est de 2296, 25\$ ce qui équivaut à trois fois plus que l'an dernier. Cela a été possible grâce à l'ajout du porte-à-porte avec l'obtention d'un permis de la ville. Cela a demandé beaucoup plus d'organisation et de bénévoles.

L'OPP propose de remettre 1621,15\$ à l'école afin de financer totalement l'activité PARTY MOUSSE pour la fête de fin d'année et de garder le reste du montant pour financer d'autres projets de l'OPP d'ici la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Les membres du CÉ approuvent à l'unanimité cette suggestion.

Monsieur Sébastien Lemieux propose que cette activité de financement soit reprise chaque année pour servir à financer la fête de fin d'année dont les coûts ne cessent d'augmenter.

Madame Catherine Guimond propose et Madame Kim Laramée seconde.

Demande d'autorisation pour la campagne de financement « Colle à moi »

Tel qu'autorisé l'année passée, l'OPP souhaite effectuer à nouveau une campagne de financement avec une ristourne de 15% sur la vente des étiquettes « Colle à moi » avec l'utilisation d'un code promo créé pour l'école.

La collecte aurait lieu de mai à septembre 2024 et le but serait de garnir le fond de roulement de l'OPP pour l'année 2024-2025. La requête a été acceptée par le CÉ. Le formulaire de demande officielle a été remis et la personne-ressource de l'école sera la directrice adjointe Mme Marie-Hélène Paradis.

Conférence sur l'intimidation

À la demande du directeur par intérim, Monsieur Pierre Boulanger, l'OPP a effectué une recherche de conférenciers qui traitent du sujet de l'intimidation. Parmi les options proposées, la directrice adjointe Mme Paradis a choisi la conférence d'Alain Pelletier qui viendra à l'école le 17 avril 2024.

Afin de financer cette conférence, l'OPP a fait une demande de financement au Club Optimiste de McMasterville. Le Club Optimiste a accepté de payer la totalité des frais encourus, soit un montant de 1750\$.

Semaine de la persévérance scolaire

L'activité des bas festifs a eu lieu le 13 février 2024.

Garde-robe d'entraide

En octobre dernier, l'OPP a contacté le SDG pour valider les besoins du garde-robe de dépannage et vient d'obtenir les réponses pour les besoins de cette année.

Il y aura une collecte de vêtements organisée par l'OPP au retour de la semaine de relâche. Les vêtements qui auront été amassés seront identifiés au nom du service de garde afin de rappeler aux parents de les retourner à l'école.

Promotions des spécialités

En 2022-2023, l'éducation physique a été mise de l'avant. Une activité d'initiation au POUND avait été faite en fin d'année scolaire.

Cette année, ce sera l'anglais qui sera promu. L'OPP est présentement en discussion avec l'enseignante d'anglais Mme Tordino afin d'organiser des activités spéciales lors du English Week, plus précisément les 23 et 24 avril. Une partie des fonds de l'OPP seront utilisés à cet effet.

En 2024-2025, ce sera la promotion de la musique qui sera faite. L'OPP est déjà en discussion avec l'enseignante de musique afin d'organiser un possible spectacle de chant en CHSLD.

Suggestion de projet pour l'OPP par Monsieur Rémi Tremblay :

Favoriser les transports actifs pour se rendre à l'école en instaurant une Semaine de la marche : pour chaque déplacement effectué à pied à l'école, les enfants obtiennent un coupon et participent ainsi au tirage d'un prix (à déterminer).

Ce projet serait déjà présent dans d'autres écoles, possiblement avec la collaboration du programme Trottibus.

Cette idée sera rapportée à l'équipe de l'OPP lors de sa prochaine réunion.

Prochaine rencontre des membres de l'OPP : 14 mars 2024

Pour joindre l'OPP, écrire par courriel au farandole.opp@cssp.gouv.qc.ca

APPROBATION

7. Montant d'argent prévu pour les parents (2302\$)

Madame Hélène propose d'utiliser le montant prévu pour les parents pour acheter des livres d'anglais.

Le reste du budget servirait à du budget d'ergothérapie.

Le point est remis.

8. Sortie pour les finissants le 9 mai

Demande la permission d'une sortie de vélo de montagne à Bromont.

9. Autres points

Aucun

ADOPTION

10. Grille-matière

Madame Hélène présente la grille-matière pour l'année 2024-2025.

Monsieur Sebastien Lemieux propose madame Kim seconde.

CE-23-24-22

Proposition adoptée à l'unanimité

11. Attestation des montants reçus par l'école pour les mesures dédiées et protégées

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

Mme Hélène Poirier a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Sébastien Lemieux il est résolu à l'unanimité

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CE-23-24-23

Proposition adoptée à l'unanimité

12. Fonds à destination spéciale

Madame Hélène Poirier propose que le reste des fonds soient utilisés pour la fête de fin de l'année.

Monsieur Sébastien Lemieux propose et Madame Céline St-Amant seconde.

CE-23-24-24

Proposition adoptée à l'unanimité

13. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Madame Marie-Hélène Paradis nous présente le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

Le plan sera envoyé par courriel et reporté à la prochaine rencontre.

14. Autres Points

Aucun

CONSULTATION

15. Critère de sélection de la direction

Madame Kim Laramée nous présente un document que nous lirons et nous ferons l'approbation par courriel.

16. Photo scolaire

Point reporté au 16 avril 2024.

INFORMATION

17. Projet éducatif 2023-2027

Point reporté au 16 avril 2024.

18. Photo finissants

Les photos ont été prises la semaine dernière. Certains parents auraient aimé une meilleure communication concernant l'habillement.

19. Coût de l'album de finissants

Le coût sera facturé aux parents au montant de 13.78\$.

20. Service de garde

Point reporté au 16 avril 2024.

21. Planification de la consultation obligatoire par le CÉ

Les parents discuteront par message et reviendront avec une proposition le 16 avril 2024.

22. Logo

Point reporté au 16 avril 2024.

23. Formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ

La présidente du CÉ fait un petit rappel aux nouveaux membres de ne pas oublier de faire la formation obligatoire.

24. Autres points

24.1. Tous les membres du Conseil d'établissement tiennent à souligner la belle initiative de l'équipe école de servir une collation plus santé aux enfants lors du dernier carnaval. La découverte d'une tisane était une bonne idée.

24.2 Un parent mentionne le besoin d'une conférence sur le temps d'écran. La Fédération de la Famille Richelieu-Yamaska offrira une conférence gratuitement en virtuel : La psychologue Ariane Hébert: « Les écrans vos enfants sont-ils addict? » le mardi 7 mai 2024.

25. Clôture de la réunion et date de la prochaine rencontre : 16 avril 2024

Mme Geneviève Miller déclare la levée de l'assemblée à 22h15.

La prochaine rencontre aura lieu le 16 avril 2024 à 18h30.

Geneviève Miller
Présidente

Hélène Poirier
Directrice

CÉ : Conseil d'établissement
CEE : Conseil des enseignants et des enseignantes
CSSP : Centre de service scolaire des patriotes